

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2926

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, Mme Colombier, M. de Lépinau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Boulogne, Mme Alexandra Masson, M. Salmon, Mme Robert-Dehault, M. Pfeffer, Mme Auzanot, M. Guitton, M. Chudeau, M. Ballard, M. Christian Girard, M. Rancoule, Mme Marais-Beuil, Mme Josserand, Mme Griseti, Mme Blanc, Mme Loir, M. Gery, M. Meizonnet, M. Lioret, Mme Hamelet, M. Lottiaux, M. Weber, M. Fouquart, M. Evrard, Mme Pollet, M. Chenu, Mme Levavasseur, Mme Bouquin, M. Le Bourgeois, M. Beaurain, M. Muller, Mme Lechanteux, Mme Rimbert, M. Rambaud, Mme Martinez, Mme Lelouis, Mme Delannoy, M. Tonussi, M. Marchio, M. Dragon, M. Sanvert, M. Buisson, M. Blairy, M. Tesson et Mme Ranc

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------|------------|
| Environnement et prospective de la politique de défense | 0 | 40 000 000 |
| Préparation et emploi des forces | 0 | 0 |
| Soutien de la politique de la défense | 0 | 0 |
| Équipement des forces | 40 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 40 000 000 | 40 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon la Loi de programmation militaire 2024-30, l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) prévoit l'acquisition de six systèmes de drones MALE « Eurodrone » d'ici 2035, pour un montant initial de 2 milliards d'euros. Toutefois, lors du vote final de la LPM 2024-2030, il n'était pas encore question du drone MALE Aarok, développé par Turgis & Gaillard.

Véritable vedette du Salon du Bourget 2024, ce drone franco-français, « ITAR Free » (c'est-à-dire sans composant américain contrairement à l'Eurodrone qui sera équipé d'un moteur américain), moins coûteux et plus léger que l'EuroDrone, a suscité de l'intérêt des Armées, à commencer par le CEMAÉ qui s'était déclaré « prêt à payer pour voir » lors d'une audition à la Commission de La Défense nationale et des Forces armées le 5 octobre 2023.

Aussi, l'actuel PLF 2025 renforce donc cette occasion de « payer pour voir », afin de doter les armées, si les premiers achats sont concluants, d'un outil souverain de surveillance et de renseignement.

Le coût unitaire estimé entre 5 et 10 millions d'euros, il conviendrait de doter nos armées de quatre de ces appareils, investissement relativement peu important au vu des gains capacitaires et des retombées économiques pour le pays que l'acquisition de tels appareils engendrerait.

Aussi, à des fins de recevabilité, cet amendement vise à abonder de 40 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement la sous-action 07.62 « Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître – Drones aériens » de l'action 07 – « Commandement et maîtrise de l'information » du programme n°146 « Équipement des forces », somme prélevée sur l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».